



Québec, le 1^{er} mars 2006

Monsieur Jean Bouchard
Secrétaire-trésorier
MRC de Thérèse-De Blainville
940, boulevard de la Grande-Allée
Boisbriand (Québec) J7G 2J7

Monsieur,

Permettez-moi, au nom de madame Julie Boulet, ministre déléguée aux Transports, d'accuser réception de votre lettre du 16 février dernier à laquelle était annexée copie de la résolution n° 06-026 appuyant la corporation du parc linéaire le P'tit Train du nord.

Soyez assuré que votre correspondance a été portée à l'attention de madame Johanne Bolduc, attachée politique, qui en assurera le suivi approprié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Chantal Marceau

Chantal Marceau

Responsable de la correspondance

N.R. : 20060224-45

Bois-des-Filion, le 16 février 2006

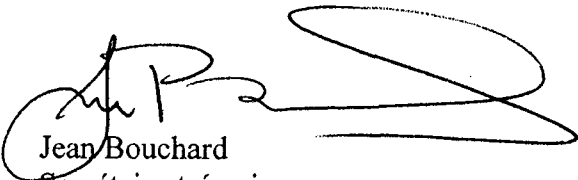
Madame Julie Boutet
Ministre déléguée aux Transports
700, boul. René-Lévesque Est,
29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

**OBJET: Transmission de la résolution #06-026
Appui à la corporation du parc linéaire le P'tit Train du nord : Régime
d'immunisation pour les gestionnaires publics et parapublics de pistes
multifonctionnelles publiques**

Madame la Ministre,

Par la présente, nous vous transmettons une copie certifiée conforme de la résolution #06-026, adoptée par le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville lors de sa séance régulière du 15 février 2006, et par laquelle ce dernier appui le parc linéaire le P'Tit Train du Nord dans sa demande adressée au gouvernement, et le tout tel que plus amplement décrit à cette résolution.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agrèer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean Bouchard
Secrétaire-trésorier
MRC de Thérèse-De Blainville

/HL

p.j. Résolution #06-026



**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE THÉRÈSE DE BLAINVILLE
BOISBRIAND, QUÉBEC**

EXTRAIT du livre des délibérations de la séance du conseil tenue le 15 février 2006 à 9 heures.

RÉSOLUTION**06-026**

OBJET: **Appui à la corporation du parc linéaire le P'tit Train du nord : Régime d'immunisation pour les gestionnaires publics et parapublics de pistes multifonctionnelles publiques**

ATTENDU QUE la corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord est l'organisme de gestion du parc linéaire le P'tit Train du Nord, du parc linéaire es Basses-Laurentides et du Corridor aérobique;

ATTENDU QUE la corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord gère 275 kilomètres de pistes multifonctionnelles dédiées aux activités de vélo, marche, patin à roues alignées et ski de fond;

ATTENDU QUE la corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord reçoit ses mandats de gestion des MRC de la Rivière-du-Nord, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides, Antoine-Labelle et des villes de Saint-Jérôme, Mirabel et Blainville;

ATTENDU QUE l'assureur de la corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord a résilié son contrat d'assurances en responsabilité-civile en novembre 2005;

ATTENDU QU'aucun assureur accepte de couvrir la corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord en responsabilité-civile sous prétexte que ses activités représentent un trop grand risque;

ATTENDU QUE la même situation problématique au niveau de l'obtention d'une couverture en assurance responsabilités prévaut pour d'autres gestionnaires publics et para-publics de sentiers récréatifs non motorisés;

ATTENDU QUE la corporation du parc linéaire détient présentement une couverture d'assurances en responsabilité-civile par le biais de sept polices d'assurances en étant nommée comme assurée additionnelle sur les polices d'assurances de ses mandants (villes et MRC);

ATTENDU QUE ces couvertures sont temporaires et que certaines viennent à échéance en mars 2006;

ATTENDU QUE la corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord se retrouve dans une situation précaire face aux assurances et que cela remet régulièrement en cause ses opérations et les différents mandats de gestion qu'elle détient;

ATTENDU QUE sans couverture d'assurances suffisante, la corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord devra cesser ses opération et résilier ses mandats avec les villes et MRC;



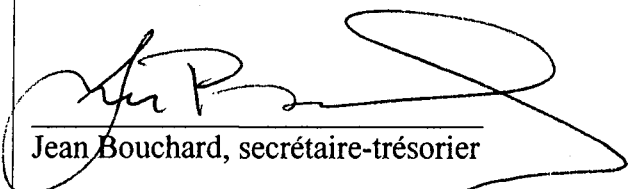
ATTENDU QUE cette situation mettrait en péril la survie du parc linéaire le P'tit Train du Nord, le Corridor aérobique et le parc linéaire des Basses-Laurentides en tant qu'équipement régional de développement;

Il est proposé par Madame Sylvie St-Jean,
Mairesse Ville de Boisbriand
et appuyé par Monsieur François Cantin,
Maire Ville de Blainville

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville appuie le parc linéaire le P'Tit Train du Nord dans sa demande adressée au gouvernement de mettre sur pied un régime d'immunisation pour les gestionnaires publics et parapublics de pistes multifonctionnelles publiques qui ferait en sorte qu'ils se soumettent à des normes d'exploitation, leur permettrait de ne plus être dépendants du marché de l'assurance pour leur survie et assurerait ainsi la pérennité des réseaux cyclables et/ou multifonctionnels.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme au livre des délibérations



Jean Bouchard, secrétaire-trésorier

Bois-des-Filion, ce 15^{ième} jour du mois de février de l'an deux mille six.